# Fiche données sécurité Page de garde – informations complémentaires nationales Fait partie intégrante de la fiche européenne Mise à jour :11/06/19

## 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### · Identification de la substance ou de la préparation

1.1· Nom du produit: HYPER CLEAN

1.2. Utilisation du produit:

Nettoyant

1.3 · Fournisseur du produit:

Zep industries SA Route de Fribourg 12 1782 Belfaux SUISSE

Tel: 026 465 14 50 Fax: 026 465 14 70

info@zepindustries.ch

1.4 Renseignements en cas d'urgence:

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (STIZ, numero 145)

## 8 contrôle de l'exposition et protection individuelle / informations complémentaires

#### 8.1. Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propano	l (5-10%)	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 300 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 300 mg/m³, 50 ppm	
141-43-5 2-aminoéthanol (5-10%)		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 10 mg/m³, 4 ppm Valeur à long terme: 5 mg/m³, 2 ppm	
1310-73-2 hydroxyde de sodium (1-2,5%)		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 mg/m³ Valeur à long terme: 2 mg/m³	

#### 8.2. · Contrôle de l'exposition :

#### · Equipement de protection individuel:

Protection des mains	EN 374 – Caoutchouc nitrile Caoutchouc naturel (Latex) Gant en PVA
Protection des yeux	Lunettes hermétique
Protection respiratoire	Filtre FFP2

#### 13 Elimination des déchets

#### Méthode de traitement des déchets :

Selon l'art. 38, al.3, let. I OPBio : S 35 Selon l'art. 4, al. 2, OmoD :

Les emballages partiellement ou entièrement vides doivent être remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

#### Prescriptions légales:

Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD;SR814.600), ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD; SR 814.610), ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (SR 814.610.1).

L'utilisateur est tenu de remettre les produits biocides et les produits phytosanitaires qu'il ne peut plus employer ou qu'il veut éliminer à une personne habilitée à les reprendre (remettant), ou de les déposer dans un centre de collecte prévu à cet effet (Obligation de rapporter, annexe 2.4, ch. 5, et annexe 2.5, ch. 3, ORRChim)

#### 15 Informations réglementaires

Indications réglementaires selon l'ORRChim, l'OChim, l'ordonnance sur les produits biocides :

Numéro d'autorisation fédérale : 331220-09

Cette autorisation est valable pour le demandeur Zep industries Sa et n'est pas transmissible.

Produit destiné à l'artisanat.

Page: 1/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.04.2016 Version: 4 Révision: 21.04.2016

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: HYPER CLEAN
- · Code du produit: 03980001
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Shampooing pour voitures
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Belgique: ZEP INDUSTRIES BV

Frankrijklei 33 2000 Antwerpen

Tel: 02/3470117 Fax: 02/3471395

@: sales@zepbenelux.com; info@zepbenelux.com

- · Service chargé des renseignements: Nederland: Afdeling klantenservice / België afdeling klantenservice
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 Belgique: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS05 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

2-aminoéthanol

Alcools en C9-11 ethoxyles

hydroxyde de sodium

· Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

P310

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

(suite page 2)

*Date d'impression : 21.04.2016 Version: 4 Révision: 21.04.2016* 

Nom du produit: HYPER CLEAN

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable. · **vPvB**: Non applicable. (suite de la page 1)

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3 Reg.nr.: 01-2119490234-40-xxxx	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13 Skin Corr. IB, H314 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	5-10%
CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3 Reg.nr.: 01-2119486455-28-xxxx	2-aminoéthanol Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	5-10%
CAS: 68439-46-3 Polymer	Alcools en C9-11 ethoxyles  Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	5-10%
CAS: 164462-16-2 ELINCS: 423-270-5 Reg.nr.: 01-0000016977-53	acide méthylglycine diacétique, sel trisodique Met. Corr.1, H290	5-10%
CAS: 1300-72-7 EINECS: 215-090-9 Reg.nr.: 01-2119513350-56	xylènesulfonate de sodium	5-10%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx	hydroxyde de sodium  Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	1-2,5%
CAS: 68955-55-5 931-341-1 Reg.nr.: 01-2119489396-21-xxxx	amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes  Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Skin Irrit. 2, H315	0,1-19
CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2	eaux distillees, de conductibilite ou de memedegre de purete Expl. 1.1, H201	50-759

#### · Indications complémentaires; composant par EC 89/542

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

1 1 1	
agents de surface anioniques	15 - 30%
agents de surface non ioniques	5 - 15%

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Date d'impression : 21.04.2016 Version: 4 Révision: 21.04.2016

Nom du produit: HYPER CLEAN

(suite de la page 2)

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- $\cdot \textbf{Autres indications sur les conditions de stockage:} \ Tenir \ les \ emballages \ herm\'etiquement \ ferm\'es.$
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
ylethoxy)propanol (5-10%)
Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée
Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm Peau
Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm D;
-10%)
Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 3 ppm Valeur à long terme: 2,5 mg/m³, 1 ppm risque de pénétration percutanée

(suite page

Révision: 21.04.2016  $Date\ d'impression: 21.04.2016$ Version: 4

Nom du produit: HYPER CLEAN

105111/11		** *	(suite de la pag	
IOELV (Union Européenne) Valeur n Valeur d Peau			ınée: /,6 mg/m³, 3 ppm rme: 2,5 mg/m³, 1 ppm	
		_	rme. 2,5 mg/m <sup>-</sup> , 1 ppm	
VL (Belgiqu	ie)	Valeur momenta	unée: 7,6 mg/m³, 3 ppm	
, 01	,		rme: 2,5 mg/m³, 1 ppm	
		D;		
	iydroxyde de sod			
VME (Fran		Valeur à long te		
VL (Belgiqu	ıe)	Valeur momenta M;	mée: 2 mg/m³	
		IVI,		
DNEL		10 1 1/1/	W. I. 4. (210.10	
			sec-alkyl-4en C10-13	
Oral .	DNEL Long terr	-	0,85 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique	DNEL Long terr	n-systemic	85 mg/kg human/day (des consommateurs)	
7.1.1	DATE		170 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
Inhalatoire	DNEL Long terr	n-systemic mg/m.	3 mg/m3 (des consommateurs)	
	DAELI	1 1 / 2	12 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Long terr	n local mg/m3	3 mg/m3 (des consommateurs)	
164462-16	2	1	12 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	2 acide méthylgl		<del>-</del>	
Oral	DNEL acute-sys		85 mg/kg human/day (des consommateurs)	
I I I	DNEL Long terr	-	17 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Innaiatoire	DNEL Long terr	n-systemic mg/m.	3 20 mg/m3 (des consommateurs)	
	DNEL Long tom	10001 0/2	40 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Long terr	n tocat mg/ms	2 mg/m3 (des consommateurs)	
	DNEL Aguta my	stamia ma/m²	4 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Acute-sys	nemic mg/ms	20 mg/m3 (des consommateurs) 40 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Aguta los	al ma/m2	20 mg/m3 (des consommateurs)	
	DNEL Acute-loc	ai mg/ms	40 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
1210 72 21	ıydroxyde de sod	·	40 mg/m3 (travatiteur/ouvrier)	
			1 mg/m3 (des consommateurs)	
Inhalatoire DNEL Long term local mg/m3		п юсш тд/т5	1 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
			1 mg/m3 (travatiteut/ouvrter)	
PNEC	• • • • •	10 1 1/1/	H 1 4 (10.12	
			sec-alkyl-4en C10-13	
	hwater mg/L	0,287 m		
PNEC Marinewater mg/L 0,0287 m				
PNEC Freshwater sediment 0,287 mg				
PNEC Intermittant releases 0,287 mg				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			(-) (mg/L)	
		_	mg/Kg (-)	
PNEC Sewage treatment Plant mg/L 3,43 mg/ 164462-16-2 acide méthylglycine diacétique,				
	<b>2 acıde metnyigi</b> hwater mg/L	ycine diacetique, 2 mg/L		
		_		
PNEC Marinewater mg/L 0,2 mg/L		_		
PNEC Freshwater sediment 24 mg/Kg		_		
DNECT	PNEC Intermittent release 1 mg/L (-)		(-)	
		_	$V_{\alpha}(\cdot)$	
PNEC Soil	ige treatment Pla	2,5 mg/		

- · 8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 5)

Date d'impression : 21.04.2016 Version: 4 Révision: 21.04.2016

Nom du produit: HYPER CLEAN

(suite de la page 4)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Gants en caoutchouc

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en caoutchouc

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés · Indications générales.	physiques et chimiques essentielles
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Rouge clair
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	13,5
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100 °C
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	207 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
$\cdot$ Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	$1{,}106 \text{ g/cm}^3$
· Densité relative.	Non déterminé.

(suite page 6)

 Date d'impression : 21.04.2016
 Version: 4
 Révision: 21.04.2016

Nom du produit: HYPER CLEAN

		(suite de la page
· Densité de vapeur.	Non déterminé.	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.	
· Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Entièrement miscible	
· Coefficient de partage (n-octanol/ed	u): Non déterminé.	
· Viscosité:		
Dynamique:	Non déterminé.	
Cinématique à 20 °C:	15 s (DIN 53211/4)	
· Teneur en solvants:		
Solvants organiques:	15,2 %	
Teneur en substances solides:	10,9 %	
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.	

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Forte réaction exothermique aux acides.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

TO WITH TO W.	OTTES 1	7 T A			
RIKRII	8 1 88 2 <b>8</b> 8	1. Intor	MARTANC	torical	OCHANIOS
RUBRI	ו טעטע	I. IIIIVI	munons	ιυλιτυι	ogiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

		ninantes pour la classification: nesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13
0333 <b>0-14-</b> Oral	LD50	<u> </u>
		1470 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique		>2000 mg/kg (Rat)
	LC50 / 96 h	S. (-31 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		>1-10 mg/ltr (Lepomis Macrochirus (Bluegill Sunfish))
		1-10 mg/ltr (Brachydanio rerio)
	EC 50 / 48 h	>1-10 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) (OECD 202)
	EC 50 / 72 H	>10-100 (Desmodesmus subspicatus) (mg/L OECD 201)
141-43-5 2	-aminoéthano	l
Oral	LD50	1720 mg/kg (Rat)
Dermique	<i>LD50</i>	1018 mg/kg (Rabbit)
	LC50 / 48 h	> 200 mg/ltr (Lepomus gobbosus (Zonnebaars))
	EC 50 / 48 h	> 100 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
68439-46	3 Alcools en C	9-11 ethoxyles
Oral	LD50	1400 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (Rat)
164462-16	-2 acide méth	ylglycine diacétique, sel trisodique
Oral	LD50	>4000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>4000 mg/kg (Rat)
	LC50 / 96 h	>200 mg/ltr (Brachydanio rerio)
	EC 50 / 48 h	>200 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
1310-73-2	hydroxyde de	sodium
Oral	LD50	2000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	1350 mg/kg (Rabbit)
	LC50 / 96 h	125 mg/ltr (Gambusia affinis)
		(suite p

 Date d'impression : 21.04.2016
 Version: 4
 Révision: 21.04.2016

Nom du produit: HYPER CLEAN

68955-55-5 amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes			
Oral	LD50	>2820 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Rat)	
	LC50 / 96 h	1,26 mg/ltr (fish)	
	EC 50 / 48 h	2,4 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

OECD test 301 A >70 (biodegradation in % after 28 days)

164462-16-2 acide méthylglycine diacétique, sel trisodique

OECD test 301 F 80-90 % (biodegradation in % after 28 days)
OECD test 301 A >70 (biodegradation in % after 28 days)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

 $Cat\'egorie\ de\ pollution\ des\ eaux\ 1\ (D)\ (Classification\ propre):\ peu\ polluant$ 

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -

(suite page 8)

Date d'impression : 21.04.2016 Version: 4 Révision: 21.04.2016

Nom du produit: HYPER CLEAN

	(suite de la page 7)		
· Catalogu	· Catalogue européen des déchets		
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS		
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)		
15 01 02	emballages en matières plastiques		

- Emballages non nettoyés:
  Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	UN1719
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR	1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE D.
	SODIUM, acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13)
· IMDG	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE,
	dodecylbenzenesulfonic acid)
IATA	Caustic alkali liquids, n.o.s. (Sodium hydroxide,
	dodecylbenzenesulfonic acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
10 mg 1 mg	
CI.	0.65111.63
Classe	8 (C5) Matières corrosives.
Étiquette	8
IMDG, IATA	
Class	8 Matières corrosives.
Label	8
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières correcives
Indice Kemler:	80
	F-A.S-B
Segregation groups	Alkalis
Stowage Category	A
Segregation Code	SG22 Stow "away from" ammonium salts
	SG35 Stow "separated from" acids.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la	
1	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
guanines exceptees (2g)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Categorie de transport	5

Page: 9/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 21.04.2016
 Version : 4
 Révision : 21.04.2016

Nom du produit: HYPER CLEAN

(suite de la page 8)

· IMDG

Limited quantities (LQ)
 Excepted quantities (EQ)
 IL
 Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· ''Règlement type'' de l'ONU: UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A., 8, III

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Reg. (EC) n. 1272/2008 - CLP;

Reg. (EC) n. 1907/2006 - Reach;

Reg. (EC) n. 2015/830 annex II of REACH;

Reg. (EC) n. 648/04 (Detergents);

Reg. (EC) n. 528/12 (Biocides BPR);

Reg. (EC) n. 1223/2009 (Cosmetics);

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Dir. 47/08 (Aerosols); Dir. 12/18 (Seveso III);

Dir. 2008/98/CE and Reg. (EC) n.1357/2014 (Waste management)

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales:
- · Maladies a caractère professionnelles: Tableau No

49 Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines

49 bis Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine 66 Rhinites et asthmes professionnels

84 Affection agendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel: hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white-spirit, essences spéciales); dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; acétonitrile; alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers; diméthylformamide, diméthylsulfoxyde

· Directives techniques air:

	_
Classe	Part en %
NK	10-25

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H201 Explosif; danger d'explosion en masse.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 10)

Page: 10/10

#### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 21.04.2016 Version: 4 Révision: 21.04.2016

Nom du produit: HYPER CLEAN

(suite de la page 9)

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Expl. 1.1: Explosives, Division 1.1

Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category I

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

\*\* Données modifiées par rapport à la version précédente